

<https://www.pressegauche.org/La-violence-conjugale-ne-s-arrete-pas-au-seuil-de-la-maison-Le-Regroupement>



**La violence conjugale ne
s'arrête pas au seuil de la
maison - Le Regroupement
appelle les milieux de travail à
se mobiliser (Regroupement
des maisons pour femmes
victimes de violence**

Publication date: samedi 30 novembre 2019

conjugale)

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

- Communiqués -

MONTRÉAL, le 30 nov. 2019 - D'après une étude menée par l'Université Western, une travailleuse canadienne sur trois a déclaré avoir été victime de violence conjugale et plus de la moitié ont indiqué que cette violence se poursuivait au travail¹. Ces actes de violence ont des impacts importants non seulement sur les femmes qui en sont victimes, mais aussi sur l'organisation toute entière. « C'est pourquoi, nous lançons aujourd'hui cette nouvelle campagne de sensibilisation à l'intention d'un millier d'employeurs et de syndicats à travers le Québec. Elle a pour but de les informer sur la problématique de la violence conjugale et de les encourager à mettre en oeuvre des mesures pour soutenir et accompagner les employées qui en sont victimes », précise madame Chantal Arseneault, présidente du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Messages texte en continu, courriels incessants, intrusions sur le lieu de travail, etc. Avec les nouvelles technologies, une femme victime de violence conjugale n'est plus à l'abri du harcèlement de son conjoint ou ex-conjoint sur son lieu de travail. « Plus les employeurs et les syndicats seront sensibilisés, plus ils seront capables d'aider les femmes à sortir de leur relation de violence », d'indiquer Mme Arseneault.

Les intervenantes des 43 maisons d'aide et d'hébergement du Regroupement mettent à la disposition des employeurs et des syndicats leur vaste expertise. Elles peuvent, par exemple, donner des formations sur la problématique, faire connaître les services des maisons d'hébergement aux employé.e.s et aux employeurs et leur fournir des outils de sensibilisation.

Les entreprises et les syndicats peuvent aussi mettre en place des mesures de façon autonome. Certains syndicats proposent déjà aux employeurs d'instaurer des postes « d'intervenante auprès des femmes ». D'autres sont aussi en mode proactif et posent des actions concrètes, autant sur le plan de la négociation collective, que sur le plan de la sensibilisation ou de l'accueil des victimes. Des employeurs peuvent aménager le poste et les conditions de travail de la victime, si elle le souhaite, ou mettre en place des mesures de sécurité adaptées si l'employée se sent en danger : filtrage des appels, procédure si le conjoint se présente sur le lieu de travail, etc.

Selon une étude réalisée par le Conference Board du Canada, 71 % des employeurs ont déjà vécu une situation où il s'avérait indispensable de protéger une victime de violence familiale². Ce constat démontre que les employeurs et les syndicats ont un rôle à jouer auprès de leurs employées et qu'ils peuvent faire la différence dans la vie des femmes victimes de violence conjugale. De plus, les pertes subies par les employeurs canadiens du fait de la violence conjugale se chiffrent à près de 78M\$ par an³. Voilà une autre bonne raison pour les employeurs de s'en préoccuper. « C'est en mobilisant tous les acteurs de notre société que nous arriverons à faire reculer durablement la violence. Après le succès de la campagne Municipalités alliées contre la violence conjugale qui nous a permis de rallier près de 630 municipalités, nous appelons aujourd'hui le milieu du travail à se mettre en action », ajoute Mme Arseneault.

Cette campagne Milieux de travail alliés contre la violence conjugale est réalisée dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences envers les femmes, grâce à la contribution financière du Secrétariat à la condition féminine.

De par sa mission d'éducation, de sensibilisation et d'action, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale contribue à faire évoluer les lois et les politiques afin de rendre plus adéquates les mesures de protection pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. Dans une perspective de prévention, il déploie un éventail de stratégies pour aider tous les acteurs de la société québécoise à mieux comprendre, dépister et agir

en matière de violence conjugale. En 2018-2019, les 43 maisons membres ont hébergé près de 2 800 femmes et 2 200 enfants. Elles ont offert 17 000 services autres que l'hébergement : consultations externes, accompagnement dans les démarches, suivi post-hébergement, etc. Elles ont répondu à 71 000 demandes de services et d'informations adressées par des femmes, des proches ou des professionnels.

> En savoir plus sur la campagne Milieux de travail alliés contre la violence conjugale :

<https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/milieux-de-travail-allies-contre-la-violence-conjugale/>

> En savoir plus sur la campagne Municipalités alliées :

<https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/campagne-de-sensibilisation-municipalites-alliees-contre-la-violence-conjugale/>

1- Wathen, C.N., MacGregor, J.C.D. et MacQuarrie, B.J.,(2014). Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison ?, Premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail, Université Western Ontario et Congrès du travail du Canada (CTC), Ontario.

2- Boyer, C. et Chénier, L. (2015), La violence familiale et le rôle de l'employeur, Conference Board du Canada.

3- Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S., & Scrim, K. (2012), An estimation of the economic impact of spousal violence in Canada, 2009. Ottawa, ON : Department of Justice Canada, Research and Statistics Division.